INFO NEGO
Juin 2017

L'indépendance qui nous rassemble

fo-lcl.fr

Même pendant la canicule
FO LCL soigne votre couverture santé

Le contexte

2010

Bien que ce n'était pas obligatoire, la DRH Anne Broches, avec l'aide du SNB, impose une complémentaire santé à tous les salariés et leurs enfants.

2016

La loi ordonne la prise en charge de 50% par l'employeur de la cotisation au régime obligatoire. Pour LCL, cela représente 2,5 millions à accorder en plus aux salariés. La direction a bien tenté de s'y soustraire. Mais c'était sans compter sur ***FO LCL*** qui, par sa lettre ouverte, l'a contrainte à respecter la loi.

L'ouverture de la négo

Alors que cela faisait des années que ***FO LCL*** demandait une révision de l'accord, c'est la contrainte financière qui a finalement poussé LCL à l'accepter.

Cependant, nous avons obtenu un budget en hausse de 16% par rapport à l'ancien accord. Ceci nous a permis de construire un régime haut de gamme, dixit le cabinet Actuarielles qui, par la volonté de ***FO LCL***, a accompagné les représentants du personnel durant toute cette négociation très technique.

Ce qui change	Accord 2010 CGT - CFDT - SNB	Accord 2017 CFDT-*FO LCL*-SNB
Adhésion obligatoire	les salariés et les enfants	uniquement les salariés
Participation employeur	**forfaitaire** : 26 € en 2015, que ce soit famille ou isolé	50% de la cotisation à titre obligatoire
Base de cotisation	RBA annuelle base temps plein avec ajustement en décembre	Salaire Mensuel effectif hors 13ème mois
Cotisation enfant(s)	**obligatoire** : 1,358% de RBA annuelle base temps plein	**facultative** : 1 enfant : 22 € 2 enfants et plus : 44 €
Index évolution cotisation	évolution du Plafond Sécurité Sociale **avec mini 2%**	évolution du Plafond Sécurité Sociale
Prime naissance Allocation enfant handicapé	si couple CLP : versée à un seul des parents	versée à chaque adhérent même si couple CLP
Grilles des garanties	annexées à titre informatif	contractuelles puisqu'inscrites dans l'accord

L'InFO en +

Comme nous ne pouvons bien sûr pas vous détailler le régime dans cette communication, vous pouvez retrouver l'intégralité de votre future complémentaire santé sur notre site : **fo-lcl.fr - rubrique accords LCL - complémentaire santé 2018**

En fin d'année, vous recevrez un dossier d'adhésion pour une mise en place au 1er janvier 2018.
LCL a souhaité conserver le même assureur (CNP) et le même gestionnaire (Humanis).

Non signataire de l'accord 2010, ***FO LCL*** accompagnée du cabinet Actuarielles, a réussi à corriger de nombreuses imperfections et à bonifier notre future complémentaire santé. Saluons les négociateurs côté direction, qui nous ont écoutés et ont été sensibles à nos arguments. C'est pourquoi, cette fois-ci, ***FO LCL*** a signé.

En attendant : Si vous rencontrez des difficultés concernant les délais d'acceptation de devis, vous pouvez contacter la délégation nationale ***FO LCL***.